

L'an deux mille vingt-six, le 02 février à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 23 janvier 2026

Nombre de délégués en exercice : 49

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de votants : 29

Nombre de voix : 108

Présents titulaires (20) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Présents suppléants (03) :

Monsieur Thierry MARTY pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Madame Christelle PRELLON pour la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Pouvoirs (06) :

Monsieur Benoist AULANIER à Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH
Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Renaud LAGRAVE
Monsieur Jean GALAND à Monsieur Renaud LAGRAVE
Monsieur Nordine GUENDEZ à Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH
Monsieur Alain LECOINTE à Monsieur Dominique SIX
Madame Line MEODE à Madame Claude MELLIER

Absents Excusés (29) :

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Gérard REGNIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Olivier GEORGIADES est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 02 FEVRIER 2026

DELIBERATION 2026_006 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les délibérations relatives à la modification des statuts,

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en date du 15 décembre 2025,

Vu la délibération n°2024_042 en date du 16 décembre 2024 adoptant la modification du tableau des effectifs,

Considérant le vote de la réforme statutaire et de la feuille de route associée,

Considérant le tableau des effectifs initial et les fiches de poste associées,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde rendu,

Considérant qu'en application de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que, pour des besoins de continuité du service, les collectivités peuvent néanmoins recruter, en application de l'article L 332-8-2 et L 332-14 du code précité, des agents contractuels territoriaux pour occuper des emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L 313-4 du Code Général de la Fonction Publique,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le tableau des emplois et des effectifs modifié, joint en annexe, qui prendra effet à compter du 09 février 2026 ;**
- **D'inscrire au budget de l'exercice les dépenses correspondantes aux rémunérations et aux charges des agents nommés dans les emplois ;**
- **D'autoriser le Président à prendre et signer tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de Séance,



Olivier GEORGIADES

Le Président,



Renaud LAGRAVE,

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 02/02/2026 et de sa publication sur le site internet du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités le 02/02/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue des 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

MaJ au 01/02/2026	Grades ou emplois	Cat	Emplois budgétaires			Répartition des effectifs sur emplois budgétaires en ETP				
			Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	Total	Titulaires	Contractuels	Non pourvus	Total	
			EMPLOIS FONCTIONNELS	EMPLOIS FONCTIONNELS		1	0	1	1	0
Directeur Général	Directeur général des services (40 000 à 80 000 habitants)	A	1		1	1			1	
Catégorie A	Catégorie A		21	0	20	7	9	5	20	
FILIERE ADMINISTRATIVE	FILIERE ADMINISTRATIVE, CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES		10	0	9	3	5	2	9	
Directeur Général	Attaché Hors Classe	A	1		1	1			1	
Directeur Communication et assemblées	Attaché principal	A	1					1		
Chef service Mobilités	Attaché	A	1		8	1			8	
Directrice Financière et Commande Publique			1			1				
Cheffe du service Parcours Voyageurs			1				1			
Chef de projet Transport			1				1			
Chef de projet Tarification			1				1			
Chef de projet information voyageurs			1				1			
Chargé pilotage des contrats			1				1			
Chargé des affaires juridiques			1					1		
FILIERE TECHNIQUE			FILIERE TECHNIQUE, CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS			11	0	11		4
DGA Modalis-Systèmes et Gestion Patrimoniale	Ingénieur en chef Hors classe	A	1		1	1			1	
Directrice Systèmes	Ingénieur principal	A	1		2	1			2	
Chef de projet Systèmes	Ingénieur principal / Ingénieur		1				1			
Chef de projet Mobilités actives	Ingénieur	A	1		8		1		8	
Chef de projet billettique			1				1			
Chef de projet Billettique			1				1			
Chef de projet Système			1				1			
Chef de projet billettique			1				1			
Chef de projet Parcours Usager			1					1		
Chef de projet Covoiturages			1				1			
Chef de projet Systèmes Data			1					1		
CATEGORIE B	CATEGORIE B		6	0	7	4	0	2	7	
FILIERE ADMINISTRATIVE	FILIERE ADMINISTRATIVE, CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS		5	0	5	3	0	2	5	
Assistante des Assemblées	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1	1			1	
Gestionnaire RH	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1	1			1	
Vacant	Rédacteur / Rédacteur Pal 2ème cl / Rédacteur Pal 1ère cl	B	1		2			1	2	
Gestionnaire administratif et comptable			1				1			
Gestionnaire Commande Publique	Rédacteur	B	1		1	1			1	
FILIERE TECHNIQUE	FILIERE TECHNIQUE, CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS		1	0	2	1	0	0	2	
Chef de projet Billettique	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1		2	1			2	
Chef de projet Parcours Usager	Technicien / Technicien ppl 2ème classe / Technicien ppl 1ère classe		1					1		
CATEGORIE C	CATEGORIE C		5	0	5	3	0	2	5	
FILIERE ADMINISTRATIVE	FILIERE ADMINISTRATIVE, CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS		5	0	5	3	0	2	5	
Assistante gestion administrative (Limoges)	Adjoint Adm ppl 1 ^{ère} classe / Adjoint adm ppl 2 ^{ème} classe / adjoint administratif	C	1		2			1	2	
Gestionnaire administratif et comptable			1				1			
Assistante gestion administrative (pôle Mobilités)	Adjoint adm principal 2 ^{ème} classe	C	1		1	1			1	
Assistante de Direction	Adjoint administratif	C	1		2	1			2	
Assistante Gestion Comptable			1			1				
	Total Général		33	0	33	15	9	9	33	